AVIS SUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE FGJ-FP « DÉROGATION 15 ANS »

Avis présenté à la

Commission scolaire de Montréal

par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal 7 avril 2015





AVIS DE L'ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL SUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE FGJ-FP « DÉROGATION 15 ANS »

Lors de la rencontre du Comité pédagogique de consultation (CPC) tenue le 16 février dernier, la CSDM a sollicité l'avis de l'Alliance sur le projet Transit 15 (nouvelle appellation du projet DÉRO 15 ans mis en place en 2014-2015) visant à faire découvrir différents secteurs de la formation professionnelle (FP) à des élèves de la 3^e secondaire par le biais de stages d'une durée de 12 semaines dans une sous-spécialité de la FP. Notons que la commission scolaire demande cet avis presque un an après le début de la démarche d'implantation dans les écoles impliquées. Les représentants de l'Alliance au CPC ont vivement dénoncé ce manquement aux procédures de consultation prévues à la convention collective. Nous déplorons ce comportement cavalier qui mine notre confiance dans la volonté réelle de la CSDM de faire preuve de transparence.

Fait à noter, ce projet institutionnel a été mis de l'avant sans avoir obtenu au préalable toutes les autorisations du Ministère de l'Éducation des Loisirs et des Sports (MELS), notamment au chapitre des dérogations à la liste des matières. De plus, le processus décisionnel dans plusieurs écoles impliquées ainsi que les encadrements légaux n'ont pas tous été respectés.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'informer les élèves des différents parcours de formation professionnelle, collégiale et universitaire. Aussi, nous sommes conscients que le décrochage scolaire se produit souvent vers l'âge de 15 ans et que des mesures doivent être entreprises pour lutter contre ce phénomène et ainsi favoriser l'instruction la plus complète possible du plus grand nombre. Cependant, bien que plusieurs enseignantes et enseignants impliqués dans le projet Transit 15 y reconnaissent certaines vertus, plusieurs préoccupations qu'ils soulèvent nous font craindre son effet sur les élèves ciblés, sur l'organisation scolaire dans les établissements et par conséquent, sur les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des enseignantes et enseignants.

Dans son plan Réussir, la CSDM a fait sienne la volonté du MELS d'augmenter l'entrée des élèves de moins de 20 ans dans l'un ou l'autre des programmes de la formation professionnelle. À cet égard, dans son allocution de la rentrée 2014-2015, la présidente Madame Harel-Bourdon nous interpelle à ce sujet : «Pourquoi la FP n'est-elle pas le premier choix de nos élèves de moins de 20 ans? L'encadrement au secondaire est-il adéquat? Notre défi, augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP. » L'Alliance s'inquiète donc que le projet Transit 15 ne devienne l'unique voie pour ces élèves vers la formation professionnelle, non pas seulement aux fins

d'exploration en réponse aux besoins des élèves potentiellement décrocheurs, mais surtout pour permettre à la commission scolaire d'augmenter ses statistiques de fréquentation en FP.

Les conditions générales d'admissibilité, décrites au document Transit 15, précisent que le projet s'adresse à des élèves qui présentent un risque élevé de décrochage scolaire. À cet égard, lors de la rencontre du Comité pédagogique de consultation en février dernier, la leader patronale a précisé que même un élève qui n'éprouve pas de difficultés scolaires peut suivre ce cheminement et que c'est sur une base volontaire qu'il y adhère. Pourtant, des enseignants des écoles impliquées dans ce projet en 2014-2015 confirment que ce n'est pas la norme. Ces contradictions ne sont pas de nature à nous rassurer quant aux réelles intentions de la commission scolaire dans la poursuite de ce projet de dérogation.

Depuis la disparition du cours d'éducation aux choix de carrières dans les écoles secondaires, l'information donnée aux élèves concernant les différents parcours scolaires est, dans bien des cas, très parcellaire et assumée principalement par des conseillers d'orientation qui ne suffisent pas à la tâche. Dans ces conditions, il est légitime de se demander si les élèves sont en mesure de faire des choix éclairés.

Comme ce projet se veut avant tout une exploration de la formation professionnelle et non pas un choix définitif, il nous apparaît périlleux de déroger au cursus de l'élève sans l'assurance d'un retour possible au parcours de la formation générale. Nous pensons que la possibilité de limiter l'élève dans ses choix est bien réelle d'autant plus que la très grande majorité des programmes de la FP exigent des préalables de la 4^e secondaire ou encore de la 5^e secondaire. Par conséquent, l'élève pourrait se voir confiné aux quelques programmes de la FP qui ne demandent que les préalables de la 3^e secondaire.

De plus, les élèves HDAA qui participent au projet Transit 15 doivent bénéficier des services adéquats et suffisants pour les soutenir, ainsi que leurs enseignants. Donc, il est impératif que la CSDM assure le continuum des services en formation professionnelle.

Par ailleurs, plusieurs enseignantes et enseignants impliqués dans ce projet nous ont interpellés au regard de multiples entorses aux conventions collectives. L'Alliance a d'ailleurs déposé des griefs, notamment pour des dépassements de tâche éducative et le non-respect de la période des repas.

Enfin, dans un contexte où la CSDM désire revoir l'organisation de ses services, nous craignons que le jumelage des écoles secondaires et des centres de la FP soit soumis à des contraintes territoriales limitant éventuellement le choix des programmes offerts aux élèves.

Depuis une dizaine d'années, la réforme de l'éducation et son approche par compétences, la promotion automatique d'une année à l'autre, l'intégration massive des élèves HDAA en classe ordinaire sans les services suffisants ou adéquats n'ont certainement pas contribué à faire vivre des vraies réussites à l'élève et, par conséquent, à lui offrir tout l'éventail de possibilités quant à son orientation et à son éventuelle place sur le marché du travail. Nous rappelons que c'est en amont qu'il faut s'attaquer à la problématique du décrochage scolaire en misant sur la prévention et l'intervention précoce.

Dans un contexte d'austérité et à la suite de plusieurs années de compressions budgétaires en éducation, nous nous interrogeons sur la capacité de la CSDM à offrir tous les services et toutes les conditions nécessaires à l'implantation de cette nouvelle passerelle entre le secondaire et la formation professionnelle.

Il est très difficile de comprendre la précipitation de la CSDM dans l'implantation de ce projet en 2014-2015, qui s'est traduite par plusieurs accrocs aux processus prévus, notamment la non-consultation préalable.

On semble assister à la création d'un chemin parallèle où l'on veut amener le plus rapidement possible l'élève vers le marché du travail, en le privant de certains cours offerts aux autres élèves de son âge. L'instruction, mission première de l'éducation, semble délaissée au profit de la qualification.

Étant donné toutes ces considérations, l'Alliance a de sérieux doutes quant au succès de l'implantation de ce projet pédagogique particulier et suivra avec attention sa mise en œuvre en s'assurant qu'il ne se réalise pas au détriment d'une solide formation de base pour les élèves, de l'égalité des chances pour tous ainsi que du respect des conditions d'exercice des enseignantes et des enseignants.